

Réunion du Conseil Municipal

Du 2 mai 2018 à 20 heures 30

L'an deux mille dix-huit et le deux mai l'assemblée régulièrement convoqué le 27 avril 2018, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUDON

Sont présents : Robert BOUDON, Monique DELFAU, Jean-Pierre VAISSADE, Monique LOUVRIER, Christian LAURAIRE, Michel BOUDON, Thierry BRUNEL, Jean ALBARET, Lucien VAISSADE

Représentés : Marcel RIEUTORT par Monique DELFAU

Absents : Laurent CAYREL

Secrétaire de séance : Thierry BRUNEL

Ordre du jour

- Attribution des biens agricoles de la section de Montgros
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 16 avril 2018.

➤ Attribution des biens agricoles de la section de Montgros

Messieurs Robert BOUDON et Michel BOUDON quittent la salle.

Mme DELFAU, 1^{er} adjoint rappelle :

- que M. Adrien RAYNAL a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2017 et que par conséquent à partir de cette date il a cessé d'exploiter les terres agricoles de la section de Montgros.
- Que M. BOUDOU David fermier de M. RAYNAL a sollicité l'autorisation d'exploiter pour les parcelles E 522, 526 de biens agricoles de la section de Montgros exploitées jusqu'au 31/12/2017 par M. RAYNAL soit 33 ha
- Que le GAEC CAYREL a formé aussi une demande d'autorisation d'exploiter en partie la parcelle cadastrale E 526 pour 15 ha.

Elle donne la décision prise par le Préfet de région qui autorise le GAEC CAYREL à exploiter 15 hectares sur la partie demandée de la parcelle E 526 et BOUDOU David à exploiter la parcelle E 522 et en partie (17ha) de la parcelle E 526.

Mme la 1^{ère} Adjointe demande au conseil de procéder à l'attribution de ces terres agricoles compte tenu de la décision de Mme le Préfet.

Le conseil municipal par 8 voix pour :

- *décide d'attribuer ces biens de section comme suit :*
- *à M. BOUDOU David la parcelle E 522 (1ha) et en partie la parcelle E 526 (17 ha)*
- *au GAEC CAYREL en partie la parcelle E 526 (15ha),*

- Décide que la délimitation des surfaces sur la parcelle E 526 sera réalisée par un géomètre en accord avec les deux exploitants, au Nord côté ruisseau pour M. BOUDOU et au Sud côté Aveyron pour le GAEC CAYREL et que les parcelles ainsi créées doivent avoir un point d'eau.

- dit que les conventions seront conclues pour une durée de 5 ans qui prendront cours le 1er avril 2018 pour finir à pareille époque de l'année 2023.

- Fixe pour 2018 le prix du fermage à 38.57 € l'hectare + actualisation de l'indice des fermages à paraître au 1er octobre de l'année 2018.

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

- Suite à la demande faite par M. Jean-Louis BOUSSUGE que la commune fasse élargir le chemin d'accès à sa parcelle du Causse sur une longueur d'environ 110 mètres, le conseil décide de faire réaliser les travaux avec l'accord des riverains pour enlever les murs, ces travaux seront pris en charge par la section de Lagarde.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 20.

Le Maire
Robert BOUDON,

Monique DELFAU

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL

Jean ALBARET

Marcel RIEUTORT
(Absent)

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL
(Absent)